

LECTEUR : *L'APNEL a été fondée, je cite "pour que soient clarifiés dans tous les pays du monde les textes de loi concernant le naturisme afin que la simple nudité ne soit plus assimilée à de l'exhibition sexuelle". L'association est jeune mais a réussi, par son travail, à faire beaucoup parler d'elle. Qu'est-ce qui a amené la fondation de l'association ?*

SYLVIE (présidente de l'APNEL) : La randonnee existe depuis longtemps, bien avant l'invention du mot ! Et pourtant notre association n'a été créée qu'au printemps 2007, suite à l'arrestation d'un de nos amis naturistes.

A l'occasion d'un reportage télévisé sur le thème de la pudeur (Jean-Luc Delarue "Toute une histoire" France 2, janvier 2007), il avait accepté d'être interviewé et filmé en tenue de peau, car c'est quelqu'un qui vit son naturisme pleinement : il vit nu autant que possible, conduit nu et supporte même plutôt bien la fraîcheur... Au cours de ce reportage, après avoir tourné une séquence dans son domicile (et lieu de travail), les journalistes lui ont demandé de passer dans un "fastfood" pour acheter de quoi se restaurer. L'opératrice du "drive in" a vu qu'il était torse nu dans sa voiture. Elle lui a demandé s'il était nu. Il a répondu "oui".

Elle a alors trouvé un prétexte pour le faire attendre, pendant que sa supérieure appelait la gendarmerie. Il s'en est suivi une arrestation musclée et une garde à vue. Pendant ce temps, nous l'attendions pour la randonnee prévue dans le cadre du reportage. Sans nouvelles, nous nous sommes donc inquiétés. Nous pensions à un accident...

Dès cette époque, l'idée d'association était en gestation. Nous avons donc décidé d'être solidaires et d'accélérer la création de l'APNEL pour venir en aide à notre ami. Son amende de 300 € a été payée par les membres fondateurs (mais il a, en outre, été muté par son administration sur une île aux antipodes de la France, à titre de sanction administrative).

Avant son départ, il a occupé pendant quelques mois le poste de président du bureau provisoire de l'association. A son départ, en mars 2008, je l'ai remplacé à la présidence.

Internet a beaucoup contribué à cette prise de conscience. Dans le passé, les gens faisaient aussi des randonnées naturistes mais ils étaient isolés, se cachaient et surtout se taisaient. Avec les groupes de discussion et les forums, ces personnes se sont retrouvées plus facilement et ont formé, ainsi, des groupes structurés autour de cette passion commune pour la nudité en liberté.

LECTEUR : *Quelles sont vos relations avec la Fédération Française de Naturisme (FFN) ?*

JACQUES (porte parole de l'APNEL) : Pendant longtemps, le naturisme sauvage était plutôt mal perçu et considéré comme "hors fédération" (quoique, on l'a vu, la randonnee soit historiquement aussi ancienne que le naturisme organisé lui-même, par exemple dans des lieux comme les Gorges de l'Ardèche).

En 2005, après plus de 20 ans à l'écart de la fédération et des clubs, je suis donc revenu à la rencontre des responsables de la FFN (Fédération Française de Naturisme). C'était à l'occasion de leur assemblée générale à Marly. Plus ou moins incognito, car la fédération invite à ses AG les clubs et non les simples adhérents. J'ai donc essayé de parler "naturisme sauvage" avec qui voulait bien prêter l'oreille. Le vice-président d'alors, Paul Réthoré, m'avait semblé particulièrement attentif. Au sein de cette assemblée, les naturistes favorables à l'ouverture semblaient encore minoritaires, ou s'autocensuraient. "Bien dire le naturisme" était déjà un leitmotiv difficile à faire passer tant la peur du "qu'en dira-t-on" était pesante.

Cette occasion a permis de nouer les premiers contacts. Ensuite, il y a eu un changement de postes à la fédération et Paul a pris la présidence en avril 2008. Juste avant, nous avons reçu Louis et Paul au siège de l'APNEL pour leur expliquer notre démarche et leur montrer quelques diaporamas de randonnées naturistes. Le courant est alors bien passé.

En avril 2008, nous avons donc été, à notre tour, invités au 51ème Congrès de la FFN. L'intérêt était de montrer que nous n'étions ni exhibitionnistes, ni "extrémistes", comme l'écrivaient certains de nos détracteurs. Le courant est encore bien passé et, à la fin du week-end, nous avons proposé aux congressistes, une randonnée nue en dehors du domaine naturiste de La Sablière (Gard), lieu du congrès. Quelques administrateurs du nouveau bureau nous ont donc emboîté le pas, en tenue de peau, sous le regard quelque peu réprobateur d'une poignée de congressistes "conservateurs"..

En mai 2010, l'APNEL a finalement été affiliée à la Fédération pour une "période probatoire" d'un an.

LECTEUR : *Il y a tout un tas de courants chez les pratiquants de la nudité (traditionalistes, écolos, anars, "familiaux", ...). Quel a été l'accueil de la naissance de l'APNEL chez les naturistes ?*

JACQUES : Chez une grande majorité de naturistes, nous avons été perçus comme des militants "courageux, intuitifs et surtout responsables". Une minorité s'est pourtant effrayé de notre audace. Pour exemple, cet extrait d'un bulletin régional :

[...] Page suivante dans "actualités régions" le portrait de la présidente de XXXX qui avec son compagnon J..., sont de tous les plans les plus provocateurs. C'est ce couple qui s'était fait remarquer dans la sortie randonnée nue dans les Vosges pour ses excès.

Affaire à suivre, qui conduira les intéressés devant les tribunaux sous peu, en espérant qu'ils n'entraînent pas la FFN.

[Source](#) (mais à noter, dans le même bulletin, d'autres réactions plus positives)

Aujourd'hui, les esprits ont sensiblement évolué, même si quelques naturistes sont encore convaincus que notre action n'est que de la "provocation" et qu'elle va "ruiner les structures associatives et commerciales".

De notre côté, nous nous efforçons, malgré ces procès d'intention, de protéger l'unité de la "famille naturiste".

LECTEUR : *Quelle est la taille de l'APNEL ?*

JACQUES & SYLVIE : Nous arrivons à près de cent soixante adhérents qui paient une cotisation et, surtout, qui s'engagent à être actifs et solidaires. Nous avons en outre un bon nombre de sympathisants.

Les "engagés" sont donc des personnes à la fois courageuses et généreuses. Elles acceptent, pour la majorité, la perte de leur anonymat : Bref ce sont des naturistes réellement militants.

LECTEUR : *Quelles sont les actions de l'APNEL ?*

JACQUES & SYLVIE : L'objectif second de l'association, c'est la solidarité. C'est aussi un outil pour donner confiance à tous les naturistes.

Par exemple, ce couple qui pratiquait le naturisme chez lui, dans son jardin. Un conflit a éclaté avec la mairie suite à des plaintes de voisinage. En réaction, ces

naturistes ont installé dans leur jardin des lettres géantes avec l'inscription : "NATURISM CITY".

Ce couple a donc demandé le soutien de la fédération... pas de réponse. Ils nous ont ensuite contactés. Nous avons immédiatement réagi en demandant des explications au maire de cette commune. Cette médiation a permis aux naturistes de pouvoir rester nus chez eux et à la mairie d'obtenir le démantèlement de cette enseigne constituant, effectivement, une "pollution visuelle" à des kilomètres à la ronde.

Ce type d'intervention est un peu notre travail au quotidien.

LECTEUR : *La plus visible et la plus médiatisée de vos actions est la randonue. Pas un été sans qu'une poignée d'articles, dans l'ensemble plutôt positifs, ne soient publiés dans les journaux. Etant donné votre objectif (la clarification de l'[article 222-32](#) du Code Pénal qui prohibe l'exhibition sexuelle) et le fait que vous mettez les autorités devant un fait accompli non-violent, êtes-vous d'accord pour qualifier ce type d'action de désobéissance civile ?*

JACQUES : Globalement oui. Mais en même temps nous ne nous sentons pas du tout concernés par cette loi. Autrement dit, nous ne nous sentons pas dans "l'illégalité" : la nudité dans l'espace public n'est pas réellement interdite, sauf à considérer que la simple nudité est intrinsèquement de l'exhibition sexuelle. De plus, si c'était réellement un délit, elle devrait être interdite partout. Même sur les plages ! Comment admettre qu'un délit soit autorisé ici (sur une plage) et sanctionné là (dans une forêt) ?

L'article 222-32 du Code Pénal est tout de même classé dans le chapitre des agressions... Or, la randonnée naturiste est une pratique on ne peut plus pacifique, nul ne peut le nier.

LECTEUR : *Quelles autres actions de l'APNEL peuvent-elles se ranger sous ce qualificatif ?*

JACQUES : Nous apportons notre soutien actif à toute personne injustement appréhendée pour simple nudité. Jusqu'à maintenant, une certaine indifférence régnait à l'encontre des victimes de ces condamnations. Indifférence parallèlement envers ces maires qui sèment la terreur en promulguant, dans leurs villes, des arrêtés "anti-short", "anti-torse nu" et plus globalement "anti-liberté". Nous lutons donc aussi contre ces arrêtés stupides (comme également celui qui interdit d'être nu dans certains secteurs de l'île naturiste du Levant).

La désobéissance civile commence déjà par le fait d'être un citoyen réfléchi et responsable. On se doit de réagir rapidement et publiquement à toutes ces atteintes aux libertés.

Enfin, en bon naturiste, nous agissons également dans le domaine du respect de la nature en dénonçant les destructions, les prédatons et en nous impliquant dans des projets écologistes comme celui du Parc National des Calanques.

LECTEUR : *Pour la randonue, le risque dû à la désobéissance est forcément présent. Et contrairement au risque pris par d'autres mouvements, les conséquences peuvent être graves (inscription au STIC, au fichier des délinquants sexuels, etc., amendes, police-menottes-prison).*

Ce risque est-il fort ou faible, d'après vous ?

JACQUES : Nous sommes confiants, car convaincus que notre action est juste et utile à nos sociétés. Toutefois, nous nous préparons également à une éventuelle confrontation juridique pouvant nous mener jusqu'en Cour européenne des droits de

l'homme. Nous en avons aujourd'hui les moyens et surtout la volonté. Mais il nous reste encore à trouver un "ténor" du barreau pour mener à bien cette grande bataille civique.

LECTEUR : *Envisagez-vous de nouvelles actions, de nouveaux actes ?*

JACQUES & SYLVIE : Des actions pacifiques et médiatiques, bien sûr, faites avec gentillesse, humour et pédagogie. Car, pour réussir à être accepté, nous devons toujours paraître "sympathiques". Nous nous mettons aussi à la place des forces de l'ordre qui, jusqu'à maintenant, ont plutôt bien compris notre démarche.

L'APNEL n'a cependant pas été conçue pour organiser des randonnées. Nous les faisons chacun non en tant que militants de l'APNEL, mais à titre privé et sous notre propre responsabilité. C'est, malgré tout, un bon outil de communication qui intéresse beaucoup les médias. Mais il existe d'autres activités, comme la cyclonue...

Notre but principal est bien de banaliser la nudité. Et pour ce faire, nous avons certes à convaincre les textiles, mais aussi et surtout, les naturistes eux-mêmes, de respecter le libre habillement de chacun.

Car même au sein des structures naturistes, des règlements stupides et sans fondements réels, obligent les personnes à se vêtir (pour faire du sport, par exemple, ou pour aller dîner au restaurant).

Pour ce qui s'est passé à Perpignan et ailleurs (*NdL : un décret municipal obligeant les gens à se couvrir en centre ville*), le plus grave, à notre avis, c'est que pratiquement personne ne réagisse. Il n'est pas normal que des décrets décident de la manière dont les gens doivent s'habiller. Mais en même temps, si personne ne dit rien...

LECTEUR : *Envisagez-vous des actions plus médiatiques de type WNBR ou plus politiques (sit-ins, participation à des projets municipaux, pétitions voire blocages de projets vus comme négatifs, ce genre de choses) ?*

JACQUES : Le résultat le plus concret, c'est de nous avoir, nous même, libéré de la peur. Aujourd'hui, même si cela ne nous amuse pas forcément, nous sommes capables de nous exposer sans complexe, en tenue de peau, dans le domaine public ou à la télévision.

C'est un progrès fabuleux qui nous permet d'être crédibles en matière de communication et de banalisation de la simple nudité. Car, il faut savoir que la plupart des naturistes, de nature craintive, sont encore terrorisés à l'idée même que leur pratique naturiste soit connue de leur entourage.

GILLES : Nous avons tenté d'organiser la [Cyclonue Parisienne](#) (NdL : la Cyclonue Internationale ou World Naked Bike Ride est une manifestation cycliste visant à montrer du doigt la surconsommation de pétrole et la vulnérabilité du cycliste dans les villes face au voiture. Il s'en déroula dans plusieurs pays et les participants sont encouragés à être nus ou, au minimum, déshabillés autant que faire se peut).

Il y avait deux points essentiels : contacter les autorités et convaincre les gens de participer. L'idée m'était venue en 2006.

Suite à ma propre participation aux cyclonues au Royaume-Uni : le public est favorable, les gens nous acclament même ! Il n'y avait donc aucune raison que cet événement ne soit pas accepté à Paris.

En 2007, une première a été organisée entre Daumesnil et Opéra. Elle a eu un certains succès, mais a aussi donné lieu à quelques interpellations.

En 2008, ce fut différent : nous avons rapidement été arrêtés et placés en garde à vue (90 minutes) avec un rappel à la loi.

Cette année, j'ai utilisé mon petit reportage sur la WNBR de Brighton en 2009 pour montrer aux autorités parisiennes que le public est enthousiaste et que tout se passe bien.

J'ai monté un gros dossier papier évoquant également les autres cyclonues dans le monde, leur histoire. J'ai voulu démontrer que la cyclone ne relève absolument pas de l'article 222-32 du Code Pénal qui concerne seulement l'exhibition sexuelle. J'ai transmis ce dossier aux ministères concernés (Justice, Intérieur, Culture, Jeunesse & Sports, Ecologie) ainsi qu'au préfet de police. Tous ceux qui ont répondu, visiblement gênés, se sont renvoyé la balle. Ca n'a pas été facile d'obtenir un interlocuteur.

Peu de temps avant l'événement, qui devait avoir lieu le 5 juin, j'ai finalement obtenu une autorisation préfectorale mais à la suite d'une erreur d'une secrétaire... L'autorisation disait que la cyclonue était autorisée mais à la condition qu'il n'y ait pas de nudité. Ce qui est évidemment absurde. J'ai donc préféré tout annuler.

Ce qui est amusant, c'est qu'il y a eu une autre manifestation cycliste. Deux personnes se sont mises nues. La police a voulu intervenir mais les autres cyclistes ont prévenu : "Si vous les ennuyez, on se met tous tout nus". Les policiers ont finalement cédé.

Un préfet n'autorisera jamais officiellement une telle manifestation. C'est donc à nous de toujours forcer un peu la main.

LECTEUR : *L'adhésion d'un naturiste ou aussi, éventuellement, d'un non-naturiste à votre association lui apporte t elle quelque chose ? Cela n'a rien d'obligatoire, les associations militantes n'ont pas forcément des relations à double-sens...*

JACQUES : Elle lui apporte convivialité, expériences partagées, information, sérénité et sécurité (solidarinue). Elle lui apprend, en plus, à être responsable de son destin.

LECTEUR : *Votre association annonce un but international. Pouvez-vous développer ce que l'APNEL accomplit, ou va accomplir, ou souhaite accomplir, à ce niveau-là ? Entretenez-vous des relations avec d'autres associations militantes, alternatives, écologiques, politiques, fédératrices ou autres ? Sinon, si l'occasion venait à se présenter, seriez-vous intéressés par de telles relations ?*

JACQUES : A l'international, nous avons des contacts tous azimuts : Allemagne, Angleterre, Italie, Espagne, Algérie... comme on peut le constater en tapant APNEL sur un moteur de recherche. L'association est connue dans de nombreux pays et surtout de la plupart des activistes agissant dans ce domaine. Nous n'hésitons pas à saisir toutes les opportunités pour diffuser nos idées à travers le monde et générer de nouveaux sympathisants.

Nous apportons également notre soutien aux militants hors de France. Ainsi, nous soutenons activement le combat courageux de Steve Gough, toujours en prison à Perth, en Ecosse.

Au début, nous ne voulions défendre que la randonnée naturiste... Puis, plus globalement, la liberté d'être nu. Et au final, notre objectif premier est devenu la défense des libertés individuelles. Car, il faut reconnaître qu'elles sont sans cesse bafouées. La ligne rouge est régulièrement franchie par exemple, nous l'avons vu, quand certains maires se mettent à rédiger des arrêtés limitant le libre habillement de leurs concitoyens.

Interview Réalisée en Août 2010